

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2017



1. INTRODUCTION : LE MOT DES PRÉSIDENTS.....	2
2. L'ORGANISATION DE L'INSTITUT.....	3
2.1. LE BUREAU DE L'INSTITUT.....	3
2.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	3
2.3. L'ÉQUIPE DE L'IFJR.....	4
3. LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE.....	4
3.1. LE SITE INTERNET.....	4
3.2. LES RÉSEAUX SOCIAUX.....	5
3.3. LE BLOG MEDIAPART.....	5
3.4. LE PROGRAMME PASSEUR DE JUSTICE RESTAURATIVE.....	6
3.5. LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE CONCERTATION.....	8
4. L'APPUI AUX PROGRAMMES DE JUSTICE RESTAURATIVE.....	10
4.1. LA DOCUMENTATION D'APPUI AUX PROGRAMMES.....	10
4.2. L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES.....	12
4.3. L'ACCOMPAGNEMENT A LA CONDUITE DE PROGRAMMES.....	12
4.4. LA SUPERVISION TECHNIQUE DES ANIMATEURS DE MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE.....	13
5. LA FORMATION.....	14
5.1. LE PARCOURS INTÉGRÉ DE FORMATION CONTINUE DES ANIMATEURS DE RENCONTRES RESTAURATIVES.....	14
5.2. UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE.....	16
5.3. LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS POUR L'ORGANISATION DE LA FORMATION EN JUSTICE RESTAURATIVE.....	17
5.4. LES CYCLES DE FORMATION DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS.....	17
6. LA RECHERCHE.....	18
6.1. L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE.....	18
6.2. PROJET DE RECHERCHE : « LA CONTRIBUTION DES MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE A LA PREVENTION DE LA RADICALISATION ».....	19
7. LES ACTIONS INTERNATIONALES DE L'INSTITUT.....	21
7.1. LE PROJET DAPHNE ET L'EXPÉRIMENTATION DE MESURE DE JUSTICE RESTAURATIVE AUPRÈS DE MINEURS (IFJR PARTENAIRE DE L'OIJJ, PROJET EN COLLABORATION AVEC LA DPJJ).....	21
7.2. LE FORUM EUROPÉEN POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE, UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE.....	22
7.3. NOTRE PARTICIPATION A LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERT DE L'UNODC SUR LA JUSTICE RESTAURATIVE.....	22
8. PERSPECTIVES 2018.....	23
8.1. L'ACCÉLÉRATION DE LA GÉNÉRALISATION DU MOUVEMENT DE DÉVELOPPEMENT DE LA JUSTICE RESTAURATIVE EN FRANCE (L'APPORT DE LA CIRCULAIRE DU 15 MARS 2017).....	23
8.2. LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS CLES.....	24

1. INTRODUCTION : LE MOT DES PRÉSIDENTS

L'IFJR porte depuis sa création en 2013 le développement de la Justice restaurative et la consolidation, en France entière, des diverses mesures qu'elle promeut : médiation pénale, rencontres détenus/condamnés – victimes, Cercles de soutien et de responsabilité / Cercles d'accompagnement et de ressources. Les Conférences restauratives et les Cercles restauratifs sont en cours de préparation.

Ces deux dernières années ont conduit à une augmentation significative de nos actions : sensibilisations, séminaires, formations, accompagnements, supervisions, évaluations. En ce sens, 1339 personnes ont suivi une formation depuis 2011 ; 309 certificats d'animateurs ont été délivrés depuis 2016 ; 39 formations ont été assurées en 2017

Une convention tripartite révisée réunit dorénavant l'Institut, France-Victime et l'ENAP dans un parcours intégré de formation des animateurs de rencontres restauratives. Ces programmes de formations conjoints professionnalisent les interventions des animateurs. Ils conduisent à la délivrance d'un "Certificat d'animateur", gage du savoir-faire et du savoir être de ces professionnels.

Au mois de décembre 2017, l'institut et France-Victime ont signé une convention lors de la conférence des présidents des Associations adhérentes à la Fédération dont les objectifs sont les suivants : formation ; développement de l'appui aux structures, professionnels et bénévoles en charge de programmes de Justice Restaurative ; renforcement des liens institutionnels entre les deux Instituts.

Cette progression remarquable dans l'implantation de programmes restauratifs un peu partout en France (métropole et Outre-mers) n'aurait pas pu être possible sans l'engagement total, la compétence et l'efficacité de toute l'équipe salariée de l'IFJR, qui a accueilli en début d'année Jean-Charles PARAS ès-qualités de Co-Directeur en charge du développement de nos actions. Qu'elles/ils en soient tou(te)s chaleureusement remercié(e)s.

Il importe de souligner que notre équipe et les actions qu'elle mène n'auraient pu prospérer sans le soutien infaillible du Ministère de la Justice, notamment le SADJAV (Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes), les fondations qui nous offrent leur confiance et, dans le cadre d'un nouveau projet, le CIPDR (Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation).

Une telle évolution, tant dans sa rapidité que dans la complexité de tous ces programmes, a conduit les administrateurs à mener une réflexion sur une réorganisation de l'institut. C'est ainsi que le Président Fondateur Robert CARIO a souhaité quitter ses fonctions de Président à la suite de l'AG qui s'est tenue à l'été 2017, afin de se consacrer à ses actions de formateur et de chercheur. De nouvelles élections ont confié la présidence à Nicole TERCQ-DIRIART, très impliquée depuis sa création dans l'Institut.

Nous pouvons affirmer que l'année 2017 aura été riche en évolutions et que la capacité de changement de l'IFJR est gage de dynamisme et de force.

Nous attendons tous ensemble l'année 2018 avec enthousiasme, prêts à affronter de nouveaux défis propres à développer toujours mieux, au bénéfice des personnes toujours en souffrance à cause des répercussions du crime agi/subi, la Justice Restaurative.

NICOLE TERCQ-DIRIART, Présidente en fonction,
ROBERT CARIO, Président fondateur de l'IFJR

2. L'ORGANISATION DE L'INSTITUT

2.1. LE BUREAU DE L'INSTITUT

Suite à la démission de Monsieur le Professeur Robert Cario, Président Fondateur de l'Institut, le Conseil d'administration du 25 août 2017 a nommé Madame Nicole Tercq-Diriart à la fonction de Présidente de l'IFJR. La nouvelle constitution du bureau est la suivante :

PRÉSIDENTE Nicole TERCQ DIRIART : Directrice de l'Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE Sabine BAMALE : Psychologue clinicienne, Unité Médico-judiciaire ; Officier de la réserve opérationnelle, Service de santé des armées, Pau

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT Paul MBANZOULOU : Directeur du Département de la recherche et de la documentation, École Nationale d'Administration Pénitentiaire, Docteur en Droit et Criminologie, HDR

TRÉSORIÈRE Jessica FILIPPI : Enseignante-chercheure, École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse, Docteure en droit et sciences criminelles, Roubaix

TRÉSORIER ADJOINT Mathias MORIN : Assistant de service social, APAVIM, Pau ; Co-coordonnateur régional du SRJR « Pyrénées »

2.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En plus de l'Assemblée générale, l'Institut comprend un Conseil d'administration, auquel sont associés des membres invités permanents ou leurs représentants :

- Jérôme BERTIN, Directeur général, France Victimes (Anciennement INAVEM, Paris) ;
- Frédéric LAUFERON, Directeur général, Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS, Paris) ;
- Brice DEYMIE, Eric ROMMELUERE, Plateforme Française pour la justice restaurative (Paris) ;
- Estelle DROUVIN, Directrice, Centre de services de justice réparatrice (CSJR, Montréal) ;
- Jean-Jacques GOULET, Fondateur des Cercles de soutien et de responsabilité (CSR, Montréal) ;
- Pr. Ivo AERTSEN, Forum européen pour la justice restaurative (Leuven, Belgique) ;
- Pr. Frieder DUNKEL, Chaire de criminologie, Université Ernst-Moritz-Arndt de Greifswald (Allemagne)
- Pr. Ali-Hossein NADJAFI, Professeur de criminologie, Université Shahid Béhéshti, Téhéran (Iran).

2.3. L'ÉQUIPE DE L'IFJR

CO-DIRECTEUR CHARGÉ DES PROGRAMMES : Benjamin SAYOUS

CO-DIRECTEUR CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT : Jean-Charles PARAS

CHARGÉE DE MISSION « FORMATION & ACCOMPAGNEMENT » : Noémie MICOULET

CHARGÉE DE MISSION « RECHERCHE ET FORMATION » : Émilie MATIGNON

CHARGÉE DE COMMUNICATION : Kali VOLLE

3. LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

3.1. LE SITE INTERNET

Le site internet de l'Institut représente un outil très complet, tant pour les professionnels, les étudiants et les chercheurs que pour le grand public. Il comporte plus de 800 pages, consacrées à la fois à la sensibilisation autour des grands principes de la justice restaurative qu'à l'information relative aux activités d'accompagnement et de formation de l'Institut.

Sa fréquentation est un indicateur représentatif de sa pertinence, le nombre de sessions augmentant de façon conséquente au fil du temps. On constate également sur le tableau ci-dessous une proportion plus élevée du nombre de nouveaux utilisateurs, signe d'un intérêt grandissant pour la justice restaurative.

Cela s'explique également par une meilleure utilisation des réseaux sociaux (Facebook et Twitter).

	JUIN 2016	DÉCEMBRE 2016	JUIN 2017	DÉCEMBRE 2017
NOMBRE DE SESSIONS (TOTAL ANNUEL)	12662	24900	13979	27622
NOMBRE D'UTILISATEURS (TOTAL ANNUEL)	7684	15440	9131	18492
PART D'UTILISATEURS RETOURNANT SUR LE SITE	58%	61%	17.8%	15.6%
PART DE NOUVEAUX UTILISATEURS	41%	39%	82.2%	84.4%

3.2. LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'Institut est actif sur Twitter et sur Facebook, lui permettant ainsi d'être identifié comme un acteur de référence de la justice restaurative auprès des professionnels ainsi que des journalistes et des institutions. Ces deux réseaux ont connu une hausse significative de leur fréquentation au cours de l'année, en raison notamment de la création d'une ligne éditoriale et de deux événements d'ampleur nationale : la conférence internationale de l'Institut les 18 et 19 janvier 2017 et la semaine internationale de la justice restaurative.

Sur Facebook, la communauté se renforce en gagnant 42% d'abonnés sur un an (passant de 512 à 749 abonnés). Les partages de publications se font de plus en plus nombreux, signe représentatif de ce que notre contenu suscite comme engagement chez les internautes.



Twitter est le réseau social qui a le plus gagné en visibilité cette année. On compte une progression de 70% du nombre d'abonnés de janvier à décembre 2017. Parmi eux, Agora Vox, média d'information participatif, plusieurs journalistes de la presse nationale quotidienne, de la radio et des organisations non-gouvernementales françaises et étrangères. L'Institut est également la première « personne » recommandée lors d'une recherche sur la justice restaurative.

3.3. LE BLOG MEDIAPART

Depuis 2017, l'Institut a créé un blog sur Médiapart en vue de relayer des articles d'analyse sur des thèmes précis et de permettre aux professionnels et à l'Institut de partager leur savoir et leur expérience sur la justice restaurative. Il a également servi de support de diffusion des différentes contributions rédigées par les intervenants à la conférence internationale de l'IFJR à l'Unesco les 18 et 19 janvier.

Ces billets sont ensuite relayés sur Facebook et Twitter, enrichissant et diversifiant le contenu partagé par l'IFJR.



3.4. LE PROGRAMME PASSEUR DE JUSTICE RESTAURATIVE

Depuis sa création, l'IFJR a effectué plus de 150 actions de sensibilisation, sur la France entière. 26 ont été réalisées au cours de cette année. Ces sensibilisations ont souvent été le point de départ de projets en créant une dynamique positive pour le développement de nouveaux partenariats.

En 2017, le programme « Passeur de justice restaurative » évolue, permettant des sensibilisations auprès d'un public plus large. Elles peuvent désormais aussi être réalisées par des « Passeurs », bénévoles de l'IFJR (professionnels ayant animé une mesure ou participé à la mise en place d'un programme de justice restaurative) qui seront à la disposition des structures pour leurs actions de sensibilisation auprès du grand public ou de futurs bénévoles en justice restaurative.

DATE	TYPE DE SENSIBILISATION	HÔTE	LIEU	PASSEUR
16.01.2017	Conférence	Institut des Hautes Études sur la Justice	PARIS	EMILIE MATIGNON
27.01.2017	Journée de sensibilisation	SPIP Oise	BEAUVAIS	ROBERT CARIO
03.02.2017	Journée de sensibilisation	DISP BORDEAUX	BORDEAUX	ROBERT CARIO
06.02.2017	Conférence	DISP Rennes	RENNES	EMILIE MATIGNON NOÉMIE MICOULET
21 et 22.02.2017	Journée de sensibilisation	APCARS	PARIS	BENJAMIN SAYOUS
22.02.2017	Conférence	ADAVIM	FORT DE France	ROBERT CARIO
31.03.2017	Journée de sensibilisation	DISP BORDEAUX	BORDEAUX	ROBERT CARIO
29.03.2017	Conférence	ERIOS CRIAVS	BORDEAUX	ROBERT CARIO
20.03.2017	Journée de sensibilisation	ERIOS CRIAVS	BORDEAUX	ROBERT CARIO
15.04.2017	Conférence	Association Lacadienne Internationale	PARIS	ROBERT CARIO
18.04.2017	1/2 journée de sensibilisation	ITS Rabelais	PARIS	EMILIE MATIGNON
10.05.2017	Conférence	DISP STRASBOURG / CRIAVS	NANCY	BENJAMIN SAYOUS
18 et 19.05.2017	Conférence	Association du master 2 psycho - criminologie et victimologie	RENNES	ROBERT CARIO
07.06.2017	Journée de sensibilisation	Cour d'appel Amiens	AMIENS	ROBERT CARIO
08.06.2017	Journée de sensibilisation	SPIP 59	LILLE	ROBERT CARIO
09.06.2017	Journée de sensibilisation	SPIP 80	RIVERY	ROBERT CARIO

DATE	TYPE DE SENSIBILISATION	HÔTE	LIEU	PASSEUR
16.06.2017	Journée de sensibilisation	ADAVIP 66 - SPIP 66	PERPIGNAN	BENJAMIN SAYOUS
13.06.2017	Journée de sensibilisation	APCARS	PARIS	BENJAMIN SAYOUS
23.06.2017	Journée de sensibilisation PJJ 92	DTPJJ 92	LA GARENNE COLOMBE	EMILIE MATIGNON
13.10.2017	Conférence sur la Justice restaurative au Barreau de Versailles	Barreau de Versailles	VERSAILLES	BENJAMIN SAYOUS
06.10.2017	Journée de sensibilisation	TGI de Dieppe	DIEPPE	EMILIE MATIGNON
23.11.2017	Conférence	Citoyen Justice	PARIS	ÉMILIE MATIGNON
28.11.2017	Conférence	Secours Catholique Meurthe et Moselle - Groupe Local Concertation Prison 54	VILLIERS LES NANCY	BENJAMIN SAYOUS
29.11.2017	Conférence	Secours Catholique Moselle - Groupe Local Concertation Prison 57	FAC DE DROIT DE METZ	BENJAMIN SAYOUS
29.11.2017	Conférence	Secours Catholique Moselle / Groupe Local Concertation Prison 57	METZ	BENJAMIN SAYOUS
05.12.2017	Plateforme française pour la justice restaurative		PARIS	Jean Charles PARAS



3.5. LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE CONCERTATION

Les 18 et 19 janvier 2017, l'IFJR organisait à la Maison de l'UNESCO sa 1^{ère} Conférence Internationale de Concertation consacrée à « La justice restaurative en action(s), Pratiques et innovations françaises, Perspective comparée au travers de témoignages internationaux ».

Les principaux objectifs de la Conférence visaient à :

- identifier les innovations françaises en matière de justice restaurative (Justice restaurative) (structuration des services, de l'offre de Justice restaurative, de l'offre de formation, notamment) et les confronter à l'état des connaissances et des pratiques de la Justice restaurative dans les autres parties du monde ;
- sensibiliser le plus large public (étatique, professionnel, associatif, académique) aux principes et mesures de la Justice restaurative tels que portés par l'IFJR et mettre en avant la stratégie et les activités de l'Institut ;
- identifier les pistes de développement de la Justice restaurative en France ;
- renforcer la confiance des promoteurs actuels et futurs de la Justice restaurative en France, à travers le réseau partenarial soutenu et constitué autour de l'IFJR.

Au regard de ces objectifs ambitieux, cette 1^{ère} Conférence a incontestablement constitué, compte tenu de sa très large audience, une étape essentielle pour le développement de l'IFJR et, à travers l'Institut, de la justice restaurative en France et en Europe.

Ponctuée par des tables rondes, des conférences plénières, des ateliers et par un forum d'échange des professionnels de la justice restaurative, cette première conférence internationale sur la justice restaurative en France a permis aux 53 intervenants français et étrangers, spécialistes de la pratique, de partager leurs expériences dans le domaine et échanger avec les nombreux professionnels présents.

Cette conférence inédite a réuni près de 360 participants sur les deux jours, près d'un quart d'entre eux provenant de pays étrangers dont l'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Brésil, l'Espagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Russie, l'Uruguay, la Serbie et la Suisse.

Riches en échanges, ces deux journées ont été introduites par Pr. Robert Cario, suivi d'une intervention du Chef du Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV), Monsieur BADORC, représentant Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Une délégation du ministère de la Justice français regroupant la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG), la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) et le SADJAV étaient présents, accompagnés d'une délégation du Service Correctionnel Canada.





L'ensemble des acteurs du champ de la Justice restaurative en France était présent : France Victimes et l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire et plus largement le Forum Européen pour la Justice restaurative, EFRJ et l'Observatoire International de Justice juvénile, OIJJ).

Révélatrice de l'engouement actuel pour la justice restaurative au sein de très nombreux services (Associations d'aide aux victimes, Services régionaux de justice restaurative, Services Pénitentiaires d'Insertion et de probation, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Magistrats et Directions ministérielles), cette conférence a offert à de nouveaux acteurs l'opportunité de découvrir la justice restaurative.

Le succès rencontré par cet événement a pour beaucoup reposé sur la reconnaissance des partenariats de l'IFJR tant à l'échelle nationale qu'internationale.

L'approche proposée par l'Institut, validée par les retours d'expérience de nombreux experts internationaux partenaires est alors apparue plus que jamais pertinente tant par ses partenariats nationaux avec France Victimes et l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, que dans le type de soutien aux programmes apporté aux professionnels et aux bénévoles désirant s'impliquer et mettre en œuvre un programme de justice restaurative.

Enfin, la Conférence a permis de mesurer l'importance du réseau actuel des acteurs de terrain qui regroupe aujourd'hui, autour de l'IFJR, de très nombreuses associations d'aide aux victimes, de SPIP, de Directions Départements de la PJJ, principalement. Tous ces acteurs sont actuellement impliqués dans la mise en œuvre de programmes et mesures de Justice restaurative soutenus directement par les équipes de l'IFJR. La Conférence a permis, pour la 1^{ère} fois en France, à tous ces acteurs de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences respectives, opérant par là même un décloisonnement entre différents secteurs de prise en charge du public « justice ».



4. L'APPUI AUX PROGRAMMES DE JUSTICE RESTAURATIVE

4.1. LA DOCUMENTATION D'APPUI AUX PROGRAMMES

Dans le cadre de l'accompagnement des programmes, l'Institut a créé plusieurs outils indispensables à la sensibilisation sur la justice restaurative et la mise en place de mesures.

Un cahier des charges et une convention de partenariat adapté à chaque mesure

Afin d'unifier les pratiques des partenaires promoteurs de programmes de justice restaurative. L'IFJR a élaboré, conformément à ses missions, des outils propres à chacune des mesures de justice restaurative mises en place. Le cahier des charges combine l'ensemble des bonnes pratiques identifiées dans le cadre des programmes de justice restaurative ayant abouti à une mise en œuvre effective. Il est soumis régulièrement à un groupe d'expert international, composé d'experts de la justice restaurative. Les conventions de partenariat fixent quant à elles le rôle de chacun des signataires, les moyens qu'ils mettent en œuvre ainsi que le déroulement des rencontres. Ces deux outils méthodologiques se déclinent pour 3 mesures : les rencontres détenus/condamnés victimes, les médiations restauratives et les cercles de soutien et de responsabilité.



Le guide « La justice restaurative, une innovation au service de l'humain »

À destination des professionnels de la justice (au sens large), ce guide a été conçu afin de leur permettre de se familiariser avec la justice restaurative, son cadre légal et ses principes fondamentaux, les principales mesures de justice restaurative et les protocoles établis pour leur mise en œuvre. Par son contenu très complet et son côté pratique, il constitue un véritable outil, non seulement pour l'information de ces professionnels, mais aussi pour leur permettre d'informer leurs publics sur la justice restaurative. Ce guide a été et continue d'être diffusé de manière large auprès des professionnels de la justice.



Le guide d'orientation

L'accès des personnes victimes et des personnes infracteurs à la justice restaurative dépend directement de l'information complète qui doit leur être donnée sur les possibilités de participer à une mesure de justice restaurative. Cette première information est le premier pas de leur orientation vers les animateurs de la mesure de justice restaurative en vue de leur éventuelle participation.

Afin de faciliter ce travail d'information des professionnels recevant les personnes victimes ou auteurs d'infractions, l'IFJR a élaboré un « guide de l'orientation » à destination des professionnels accueillant des personnes victimes et des personnes infracteurs, afin de leur donner les clés pour présenter les mesures de justice restaurative.



Le guide des formations



Ce guide présente les principales formations proposées par l'IFJR et ses partenaires, notamment l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) et France-Victimes (INAVEM). Il participe de l'information auprès des personnes souhaitant se former à la justice restaurative et répond à l'obligation légale, rappelée par la circulaire du 15 mars 2017, de formation spécifique des personnes œuvrant à la mise en place de mesures de justice restaurative.

Il propose des informations sur l'ensemble du contenu des formations proposées par l'IFJR et ses partenaires, en détaillant le contenu pédagogique par type de formation proposée.

Le référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative



Ce guide des formations est complété par un « référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative ». Anticipant sur la définition des conditions d'exercice et de mise en œuvre des mesures de justice restaurative par la circulaire du 15 mars 2017, l'IFJR a édité ce référentiel, en septembre, afin de présenter les principales fonctions exercées par les intervenants en justice restaurative, les missions qui sont les leurs dans ce cadre, les activités qui en découlent et les compétences spécifiques qu'ils mettent en œuvre. Ces compétences sont rapprochées des différentes formations, notamment celles proposées dans le cadre du parcours intégré de formation continue des animateurs de rencontres restauratives. Ce référentiel présente ainsi les fonctions d'animateur de rencontre restaurative, de coordonnateur de CSR/CAR, de coordonnateur régional d'un service régional de justice restaurative, de référent justice restaurative et enfin de membre bénévole de la communauté.

Les dépliants



Comme l'année précédente, l'Institut a participé à la promotion de la justice restaurative par l'élaboration de dépliants et affiches. L'institut propose aux structures impliquées dans un projet de justice restaurative d'accéder à des éléments de communication adaptés et uniformes, permettant une identification de ces services par le public bénéficiaire, sur l'ensemble du territoire. Ces supports de communication s'accompagnent de dépliants spécifiques à chaque type de mesure de justice restaurative, à destination des personnes victimes et infracteurs, ainsi que des membres de la communauté susceptibles de prendre part à leur mise en œuvre.

4.2. L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES

Dès la création de l'IFJR, les structures intéressées par la justice restaurative ont éprouvé le besoin d'identifier, parmi les activités qu'elles conduisent, celles qui peuvent servir de base au développement de nouvelles dans le champ de la justice restaurative. Les deux premières actions de ce type ont conduit à la création de Services Régionaux de Justice Restaurative (APCARS, mission conduite en 2013 pour une création de service en 2014 ; APAVIM, mission conduite en 2014 pour une création de service en 2015). Un état des lieux de la structure aboutit en effet à l'élaboration conjointe d'un projet de programme de justice restaurative adapté aux capacités de la structure et à son environnement partenarial. En outre, parce qu'il consiste en une visite sur site (selon la structure, généralement 2 à 3 jours), l'intervention de l'IFJR est généralement l'occasion de conduire des actions de sensibilisation et de mobilisation, aussi bien auprès des équipes que des partenaires.

En 2017, deux missions de ce type ont été conduites (Tours – ADAVIP37 et Lens – Le Cheval Bleu).

4.3. L'ACCOMPAGNEMENT A LA CONDUITE DE PROGRAMMES

1/ Objectifs et présentation du programme « l'IFJR vous accompagne »

L'objectif principal de l'accompagnement des programmes par l'IFJR est de permettre aux promoteurs du programme de justice restaurative d'acquiescer une pleine autonomie dans la conduite des mesures de justice restaurative, dans le respect des protocoles définis par l'IFJR.

A cet objectif se décline, une série de trois objectifs, qui varieront selon les structures, en fonction du degré d'avancée du programme de Justice restaurative et des besoins dudit programme dans sa mise en œuvre.

- **Objectif 1** : Accompagner la mise en œuvre du protocole de la mesure de justice restaurative envisagée et son appropriation par la structure et ses partenaires locaux
- **Objectif 2** : Accompagner les équipes dans la mise en œuvre de la première mesure de justice restaurative dans sa phase préalable
- **Objectif 3** : Aider à la résolution des difficultés éventuellement rencontrées dans la conduite de la mesure de justice restaurative

Le programme « IFJR vous accompagne » s'adresse à toutes les structures qui seraient intéressées. L'IFJR, depuis sa création en 2013, a mené et mène des accompagnements de différentes structures partout sur le territoire, dans le cadre du développement de leur programme de justice restaurative.

En 2017, 4 structures ont bénéficié d'un tel accompagnement : l'ADIAV et son partenaire, le SPIP 34, dans la mise en œuvre de Rencontres Condamnés Victimes à Montpellier ; l'AMAV et de son partenaire, le SPIP 84, dans la mise en œuvre de Rencontres Condamnés Victimes à Avignon ; la CORSAVEM et de son partenaire, le SPIP de la Corse, dans la mise en œuvre de Rencontres Condamnés Victimes ; et enfin REMAID et son partenaire, le SPIP 26, dans la mise en œuvre de médiation restaurative

2/ Appui ponctuel des structures à leur demande

Parallèlement aux activités d'accompagnement de structures, l'IFJR a maintenu ses activités de suivi et d'aide auprès de toutes les structures les sollicitant à cet effet. Cet appui ponctuel est souvent une condition indispensable au développement du programme, les professionnels et promoteurs du programme étant rassurés par la disponibilité de conseil de l'IFJR. Outre la délivrance de dépliants, de guides ou de modèle de convention et de cahier des charges, cet appui ponctuel peut s'accompagner d'entretiens téléphoniques avec les membres du groupe projet, pour veiller à la bonne réalisation méthodologique des protocoles, tels que présentée lors des formations.

En 2017, 27 programmes en cours ou en construction ont bénéficié d'un tel appui ponctuel parmi lesquels : l'AVAD et le SPIP 13 ; le SPIP de l'Aisne ; AYL, APREMIS 80, le SPIP 80, le parquet d'Amiens et le TGI d'Amiens ; AIAVI de Belfort ; France Victimes 24 et le SPIP 24 ; le SPIP 33 et l'association Al Prado ; France Victime 16 et le SPIP 16 ; le SPIP 36 ; SPIP 61 ; Viaduc 67 et le SPIP 67 ; SOS aux Habitants ; le SPIP 71 ; le SPIP 69 et LAVI ; ATAV et le SPIP 57, ADIAV et le SPIP 34 ; Agavip ; AVIMEJ et le SPIP 77 ; MEDIAVIPP 91 et le SPIP 91 ; AEME, le SRJR « Pyrénées » et le SPIP 40 ; le SPIP 79 ; le SPIP 10 et l'AVIM 10 ; le SPIP 63 et AVEC 63 ; AVECJE et le SPIP 27 ; SAVIM et le SPIP 31 / 09 ; SOS Victimes 78 et le SPIP 78 ; le SPIP 19.

13

4.4. LA SUPERVISION TECHNIQUE DES ANIMATEURS DE MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE

L'IFJR a débuté la supervision technique des rencontres condamnés victimes, à la demande de groupe projet, au sein desquels des animateurs travaillaient sur leur première animation de rencontre restaurative.

Conformément à la convention de partenariat, une supervision de la session de rencontre est assurée au bénéfice des animateurs par l'un des membres de l'IFJR ayant déjà animé une rencontre restaurative.

La supervision technique consiste en la possibilité, pour les animateurs :

- D'échanger avec ce dernier sur la mise en pratique du protocole, les questionnements suscités, ainsi que sur la posture d'animateur de rencontres restauratives ;
- De revenir, le cas échéant, avec lui sur le respect du cadre déontologique et méthodologique de celles-ci.

Chaque rencontre de supervision s'est accompagnée d'une note de supervision, résumant les points méthodologiques, liés au protocole ; les difficultés rencontrées ; et les solutions envisagées pour pouvoir répondre aux situations particulières qui se sont présentées.

En 2017, 3 programmes ont bénéficié d'une telle supervision technique :

Le SPIP 64 et l'ACJPB ; Aide Victime 65 et le SPIP 65 ; et ADIAV et SPIP 34, les trois supervisions concernaient la mise en place de Rencontres Condamnés – Victimes en milieu ouvert.

5. LA FORMATION

5.1. LE PARCOURS INTÉGRÉ DE FORMATION CONTINUE DES ANIMATEURS DE RENCONTRES RESTAURATIVES

1/ Le parcours de formation continue des animateurs des rencontres restauratives : la croissance se poursuit en 2017

En 2017, la croissance des formations, qui était massive en 2016, s'est poursuivie en 2017 avec un nombre record de 39 formations. Cette année est également marquée par une augmentation du nombre d'animateurs formés (309 certificats d'animateur délivrés) ainsi que par une diversification des lieux d'accueil de ces formations, des stagiaires et par la capacité d'adaptation de ce parcours de formation face aux demandes des structures appuyant ces mêmes demandes.

Différents sites en France ont accueilli ces formations.

Deux formations Module 1 se sont déroulées à l'ÉNAP durant l'année 2017, ces formations ont uniquement réunis des agents de l'administration pénitentiaire.

Deux formations Module 1 ont eu lieu quant à elles au sein des locaux de France Victimes, ces formations ont réuni des professionnels issus des associations d'aide aux victimes de la fédération France Victimes, des professionnels issus d'autres associations et / fédération et des agents de l'administration pénitentiaire notamment. Par ailleurs, de nombreuses formations module 1 se sont tenues un peu partout en France métropolitaine durant toute l'année 2017(cf. tableau). Elles ont eu lieu à la demande de Direction Interrégionale d'Administration Pénitentiaire ou de groupe projet composé des partenaires souhaitant se former ensemble, dans la perspective de la mise en place d'un programme de justice restaurative.

Par ailleurs, le parcours de formation des animateurs s'inscrivant en complémentarité du module 1, des modules 2 ont eu lieu pour la première fois en 2017, ailleurs qu'à l'ÉNAP

2/ Refonte de la formation Module 1

L'année 2017 a été l'occasion de procéder à la refonte de la formation M1, prenant appui sur les retours des évaluations de la formation module 1 par les stagiaires et des retours a posteriori des professionnels mettant en place des programmes de justice restaurative. S'appuyant sur les besoins exprimés lors de ces évaluations, de ces retours et des avancées en matière de justice restaurative, issues notamment de la circulaire et des évaluations effectuées par l'IFJR, le contenu de la formation Module 1 a été enrichi.

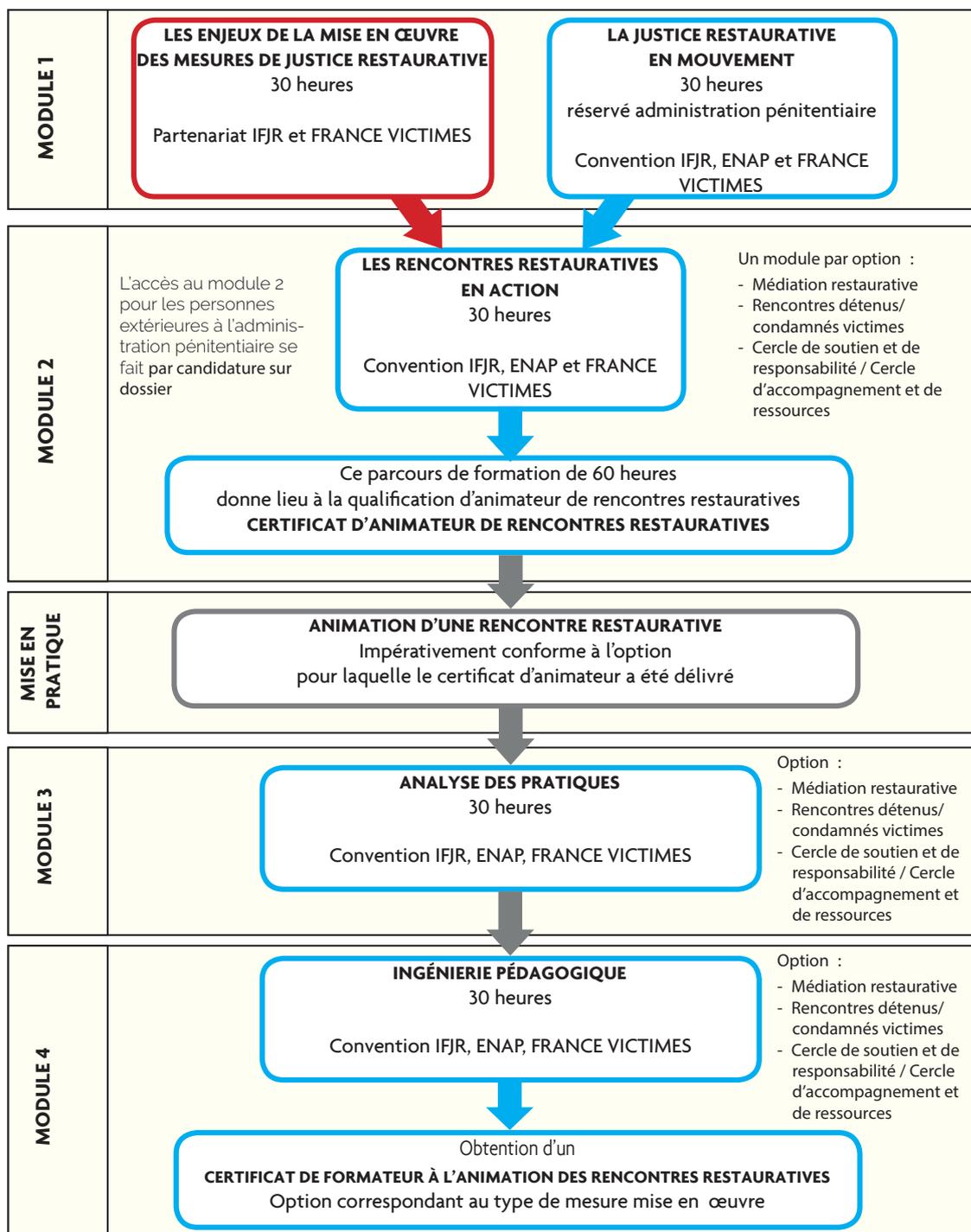
Ce processus de refonte a pris place durant la seconde moitié de l'année 2017, afin de rendre effective son application à compter des premières formations de 2018.

3/ Délocalisation des formations de types Module 2

Compte tenu la demande croissante de la part de structures (Association d'aide aux victimes, groupe projet implanté au niveau local, DISP, service pénitentiaire d'insertion et de probation, par exemple) dans le cadre de la mise en œuvre de projet de rencontres restauratives, les partenaires à la formation en justice restaurative (France Victimes, ÉNAP et IFJR) ont proposé à compter du 1er semestre de 2017, des Modules 2 de formation à l'animation de RDV-RCV en délocalisée. Ces formations ont eu lieu en dehors du site de l'ÉNAP qui proposait initialement des Modules 2, en partenariat avec la fédération France Victimes et l'IFJR. D'ores et déjà disponible

PARCOURS INTÉGRÉ DE FORMATION DES ANIMATEURS DE RENCONTRES RESTAURATIVES
 SUITE À LA SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE L'IFJR, L'ENAP ET FRANCE VICTIMES
 90 HEURES DE FORMATION

Parcours réservé aux animateurs de rencontres restauratives.
 La formation des membres bénévoles de la communauté est spécifique et ne nécessite pas d'avoir suivi le module 1.



dans les territoires ultra marins, des formations ont pu avoir lieu en France métropolitaine durant l'année 2017, elles se poursuivent en 2018.

5.2. UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE

D'autres types de formation ont eu lieu durant l'année 2017, parallèlement à la spécialisation du parcours de formation des animateurs.

- **Les formations des « membres de la communauté ».**

Elles ont pour objectif de former les personnes bénévoles au rôle de membre de la communauté dans les rencontres de type RDV-RCV, ont pris place dans plusieurs villes de France et des territoires ultra-marins. Cette formation se déroule sur 4 jours, pour un total de 24 heures de formation.

- **Journée d'introduction aux grands principes de la justice restaurative.**

Cette journée a été renouvelée auprès de France Victimes en octobre 2017 ; elle a également eu lieu à deux reprises à destination de tous les cadres de l'administration pénitentiaire de la DISP de Bordeaux, à la demande de celle-ci. A destination essentiellement des cadres et des personnes susceptibles de gérer des projets de rencontres restauratives, cette journée a pour objectif de permettre l'appropriation des principes de justice restaurative afin de pouvoir mieux présenter les diverses mesures et impulser la mise en place de rencontres restauratives.

- **Justice restaurative et droit pénal des mineurs.**

L'engagement de la formation en justice restaurative auprès des professionnels accompagnant les mineurs s'est poursuivi durant l'année 2017, en partenariat avec le Pôle Territorial de Formation « Sud-ouest » de l'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse à Bordeaux. Il a permis la réalisation de deux sessions de sensibilisation d'une durée de 3 jours auprès de personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et du secteur associatif habilité de la PJJ. Cette formation de 18 heures, sur 3 jours consiste en une introduction aux grands principes de la Justice restaurative. Cette formation consiste à dessiner avec le parcours de formation intégré des animateurs de rencontres restauratives au sein de l'ÉNAP, un modèle de l'offre de formation qui pourrait être proposée, à l'avenir, aux professionnels intervenant auprès d'un public mineur.

- **Formation des bénévoles de la communauté, dans le cadre de CSR – CAR.**

L'année 2017 a été l'occasion d'organiser la formation de bénévole de la communauté dans le cadre de CSR – CAR. Cette formation a eu lieu sur 2 sites pilotes, à la demande des structures mettant en œuvre le projet pilote de CSR. Elle a fait appel à deux formateurs, un venant du Québec et un venant de France. Cette formation a pour objectif de former les personnes bénévoles de la communauté dans le cadre de rencontres de types CSR – CAR. Ces formations se sont déroulées sur une durée de 2 jours, pour une durée de 14 heures.

5.3. LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS POUR L'ORGANISATION DE LA FORMATION EN JUSTICE RESTAURATIVE

La formation en Justice restaurative est ancrée au sein du partenariat entre l'IFJR, l'ENAP et France Victimes.

Ce partenariat permet de réunir des professionnels issus du service public de l'administration, du secteur associatif habiletés notamment, au sein d'une même formation. Véritable moment d'échange entre des professionnels issues de divers horizons, ces temps de formations ont permis l'émergence des partenariats entre les structures de l'AP et de l'aide aux victimes, à l'échelle locale, dans la construction des projets de Justice Restaurative dans les lieux de ces formations proposées en délocalisé.

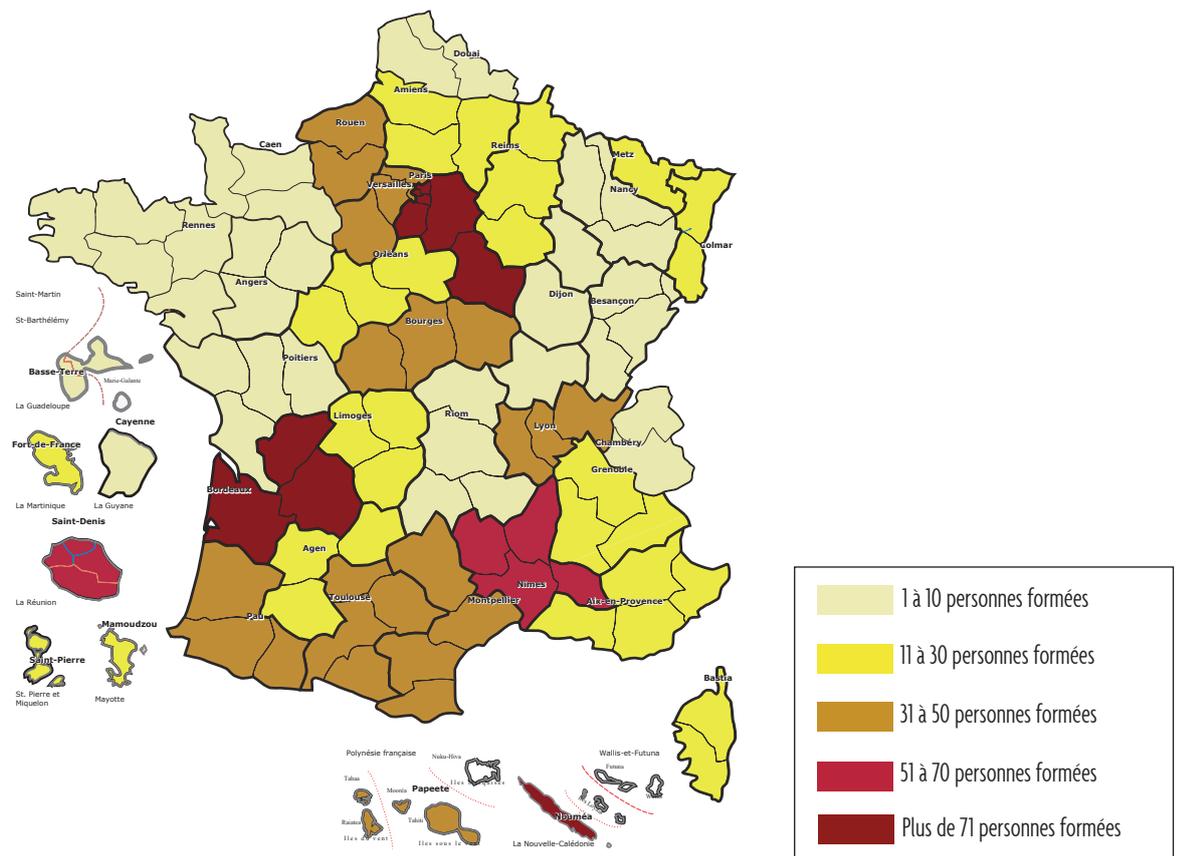
5.4. LES CYCLES DE FORMATION DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

En partenariat avec France Victimes, des cycles de formation en justice restaurative se sont déroulés dans certains territoires ultra marins.

Ainsi, un cycle de formation a eu lieu en Martinique du 13 au 24 février 2017, comprenant les formations suivantes : Module 1, Module 2 RDV-RCV et Module de formation « devenir membre de la communauté ».

Un deuxième cycle de formation s'est déroulé à l'île de la Réunion, du 19 septembre 2017 au 9 octobre, comprenant les formations suivantes : Module 1, Module 2 RDV-RCV, Module Médiation restaurative.

Un troisième cycle de formation s'est déroulé en Polynésie, du 13 au 30 novembre 2017, comprenant les formations suivantes : Module 1, Module 2 RDV-RCV et Module de formation « devenir membre de la communauté ».



6. LA RECHERCHE

6.1. L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE

Dans le champ de la justice restaurative, les évaluations ont longtemps été considérées comme superficielles dans la mesure où les bienfaits de l'approche étaient directement visibles par les professionnels et les bénéficiaires.

Cette croyance a ensuite été déconstruite et critiquée notamment par Howard Zehr qui a mis en évidence la nécessité de l'évaluation. En effet, celle-ci se justifie afin de vérifier que ce que les professionnels mettent en place correspond bien à j et produit effectivement les effets escomptés. Elle est également impérative dans une perspective de comptes à rendre à la société comme aux bénéficiaires. Elle est enfin, le meilleur moyen de savoir comment améliorer les pratiques et toujours dans un esprit de dialogue avec les partenaires impliqués.

C'est précisément dans cette perspective que l'IFJR conduit ses propres évaluations des mesures et programmes pour les services qui en font la demande.

En ce sens, l'évaluation est pensée dans une optique de recherche action dans la mesure où l'IFJR est le concepteur des protocoles appliqués, le formateur des professionnels animateurs, éventuellement le superviseur technique de l'animation et/ou l'accompagnateur et l'évaluateur des mesures. Afin de garantir son indépendance dans l'évaluation, l'évaluateur ne doit ni accompagner ni superviser le même programme.

Les protocoles d'évaluations de l'IFJR supposent l'étude de trois aspects :

- Les effets de la mesure de justice restaurative sur les participants (personnes victimes et personnes auteurs)
- La capacité du programme à mettre en œuvre des mesures de justice restaurative
- L'impact de la justice restaurative sur les pratiques professionnelles des professionnels

Dans le cas d'une évaluation complète, des entretiens semi-directifs pré et post rencontres sont conduits auprès des animateurs, des participants, des directions et membres du COPIL et groupe projet. Dans une perspective longitudinale, les entretiens ont lieu juste avant le début des rencontres, immédiatement après leur tenue, six mois après et un an après.

Selon les demandes des services, la formule sera plus « allégée » pouvant se penser à travers des questionnaires pré et post rencontres sur un temps relativement bref.

À ce jour, l'IFJR a conduit quatre évaluations de mesures de RCV dans le cadre d'un programme de justice restaurative construit entre l'APCARS et son SRJR « île de France » et les SPIP 94 et 94 ainsi qu'une évaluation à Montpellier avec un partenariat SPIP 34 et ADIAV.

Deux autres évaluations sont en cours : celle d'une médiation restaurative à Valence et celle d'une RCV mise en place à Anglet.

Les cinq premières évaluations complétées confirment les résultats internationaux des évaluations en justice restaurative dans le monde.

En effet, le taux de satisfaction des personnes victimes et auteurs sont très élevés avec une échelle allant d'une rupture de l'isolement vécu après l'infraction à un changement de vie radical vers un mieux-être.

Les bonnes pratiques issues de ces expériences concernent l'importance centrale de l'inclusion de tous les partenaires et en particulier des directions des différents services, l'atout que représente une décharge de travail pour les animateurs, l'anticipation de la charge de travail ainsi que l'organisation d'une communication et d'un travail régulier et conjoint entre animateurs et membres de la communauté mais aussi plus largement au sein du COPIL.

Enfin, les pratiques professionnelles s'enrichissent des apprentissages de la justice restaurative pour tendre vers d'une vision globale du crime (auteurs et victimes) par les professionnels qui disent « trouver un nouveau sens à leur métier ».

À ces premiers résultats encourageants, s'ajoute l'accent mis par l'évaluation sur l'importance cruciale et la richesse des partenariats inédits construits entre l'aide aux victimes, les SPIP et les autorités judiciaires.

À travers les évaluations, des points d'attention et des faiblesses ont pu être identifiées. Ils ont permis d'améliorer les formations des animateurs et des membres de la communauté, de recommander des « bonnes pratiques », de mieux appréhender les spécificités de chaque projet grâce aux retours des professionnels de la justice restaurative.

6.2. PROJET DE RECHERCHE : « LA CONTRIBUTION DES MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE A LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION »

Au premier abord, il peut paraître incongru d'associer justice restaurative et prévention de la radicalisation tant cette dernière représente un phénomène complexe, source de peurs, de polémiques et d'incompréhensions diverses.

La gravité des actes associés à la radicalisation, qui fait directement référence au terrorisme, est de nature à exclure la possibilité d'une rencontre entre auteur et victime dans l'esprit de nombreux citoyens et politiques.

Pour autant, précisément les politiques de lutte contre le terrorisme et de prévention de la récidive qui se développent pour la seconde très récemment en France (depuis 2014) sont toujours à la recherche d'innovations et de solutions face à un phénomène de radicalisation difficilement cernable.

L'idée de travailler sur la thématique de la JR et de la radicalisation pose l'hypothèse d'une réponse du « lien » face à la « rupture ». En effet, puisque la radicalisation s'inscrit contre la société occidentale, contre ses valeurs, contre la démocratie, contre un mode de vie jugé indécent et décadent, la justice restaurative propose du lien, du dialogue, des rencontres, une autre vision de la communauté, un possible vivre ensemble dans cette même société décriée.

C'est ce que l'IFJR propose d'investiguer à travers son projet « la contribution des mesures de justice restaurative à la prévention de la radicalisation ».

Ce dernier est construit sur le modèle d'une recherche-action avec, en premier lieu, l'élaboration d'une étude de faisabilité permettant de répondre à la question de savoir si la mise en œuvre de mesure de justice restaurative auprès d'un public en situation de radicalisation (auteurs et victimes) est possible et, si oui, à quelles conditions.

Selon les premiers résultats de la recherche, il n'existe pas d'incompatibilité à proposer la justice restaurative en matière de radicalisation. Cependant, les protocoles conçus pour le droit commun doivent être adaptés et le public concerné s'agissant des auteurs doit être défini précisément. La radicalisation étant une notion floue et très large, seuls les condamnés pour des faits en lien avec le terrorisme seraient concernés par une participation à une mesure de justice restaurative dans le cadre de la loi de 2014 et du champ pénal. Concernant les victimes, aucune ne semblent exclues (directes et indirectes) mais leurs attentes en la matière doivent être recueillies afin d'affiner cette hypothèse.

Le choix premier d'une expérimentation conduite dans le champ pénal ne doit pas exclure d'autres pratiques au sein des communautés à travers la mise en place des cercles restauratifs par exemple et entre autres entre familles de personnes radicalisées.

Afin de conduire cette recherche action, un appel à projet a été publié dans le but de sélectionner un site pilote. Une fois choisi, ce site a fait l'objet d'un état des lieux permettant de comprendre les opportunités et obstacles résidant localement à la mise en œuvre d'un tel projet.

La recherche-action en cours permet d'envisager une expérimentation concrète sur la période du troisième trimestre 2018 et premier trimestre 2019.

Elle est également porteuse de nombreux enseignements et perspectives de développement d'une approche restaurative en matière de radicalisation et de terrorisme.

Soulignons en outre, que cette démarche est inédite en Europe voire dans le monde selon l'état de nos connaissances.

7. LES ACTIONS INTERNATIONALES DE L'INSTITUT

7.1. LE PROJET DAPHNE ET L'EXPÉRIMENTATION DE MESURE DE JUSTICE RESTAURATIVE AUPRÈS DE MINEURS (IFJR PARTENAIRE DE L'OIJJ, PROJET EN COLLABORATION AVEC LA DPJJ)

Dans le cadre de ses activités internationales, l'IFJR participe en tant que partenaire à un projet européen coordonné par l'Observatoire International pour la Justice Juvenile (OIJJ) depuis le début de l'année 2017.

Ce projet intitulé « Implementing restorative justice with child victims » entend expérimenter à travers un projet pilote la justice restaurative auprès des mineurs victimes au sein de trois pays européens identifiés comme « Mentee », c'est-à-dire non expérimentés en la matière : la Lettonie, la Bulgarie et la France.

Ces trois États sont mentorés par des pays « Mentors », la Belgique pour la France, la Finlande pour la Lettonie et l'Irlande du Nord pour la Bulgarie.

Le projet se déroule en plusieurs phases. La première a consisté en des visites de terrains au sein des pays « Mentors » : en Finlande en juin 2017, en Irlande du Nord en septembre 2017 et en Belgique en novembre 2017.

Ces premiers temps d'observations des pratiques, de rencontres et d'échanges ont constitué une grande source d'apprentissage pour les pays « Mentee ».

Ainsi, à l'image des pratiques les plus avancées des pays « Mentor », les pays « Mentee » ont pour objectif de mettre en place les mesures suivantes : la médiation restaurative pour crime grave en France, la conférence restaurative en Lettonie et la médiation restaurative pour infractions de faible gravité pour la Bulgarie.

La visite de terrain belge s'est clôturée par une formation de deux jours et une seconde phase du projet prévoit désormais la mise en place concrète du projet pilote dans chaque pays « Mentee ».



Concernant la France, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) est responsable de cette mise en œuvre. L'IFJR est chargée de fournir un appui technique sur sollicitation éventuelle et de dispenser une formation sur site en collaboration avec l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ). L'IFJR a également pour tâche la traduction du guide pratique élaboré par les partenaires belges.

L'institut est impliqué dans le projet en tant qu'acteur clé au regard de son expérience en matière de justice restaurative auprès des adultes.

Les prochaines étapes du projet consistent en la formation sur site programmée pour mars 2018, sa mise en œuvre tout au long de l'année et jusqu'au mois de septembre 2018. Une évaluation sera conduite par la Belgique ainsi qu'un accompagnement par l'Université d'Ulster. Enfin, une conférence de clôture se tiendra à Bruxelles à la fin de l'année 2018 afin de présenter les résultats, enseignements et perspectives issus de cette expérience.

7.2. LE FORUM EUROPÉEN POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE, UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE

Depuis sa création, l'IFJR est membre du Forum Européen pour la Justice Restorative (EFRJ). En 2017, plusieurs actions communes ont été conduites et ont contribué à promouvoir le développement de la justice restaurative en France sur la scène européenne. Les avancées françaises intéressent en effet énormément nos voisins européens, au regard d'une part, des rapides avancées obtenues en l'espace de 2 années, et, d'autre part, le cadre légal français ainsi que la structuration originale de nos programmes (reposant sur des formations conjointes entre l'aide aux victimes et l'administration pénitentiaire et de très forts partenariats, intrinsèques au programme en lui-même).

La Conférence internationale qui s'est tenue à l'UNESCO en janvier a d'ailleurs bénéficié d'un partenariat avec le Forum européen.

Benjamin Sayous est intervenu en février dans le cadre d'un séminaire d'experts sur l'application de la directive européenne, en particulier dans le domaine de la formation et du partenariat (« Training of professionals and cooperation in the framework of Art 25 and 26 of the Victims' Directive – How to develop victim awareness within our services and better collaboration between services »), été organisé à l'initiative de la CJPE (Criminal Justice Platform Europe) regroupant le forum européen pour la justice restaurative (EFRJ), la Confédération Européenne de la Probation (CEP) et EuropRis. Il y a notamment présenté l'expérience française.

Il est également intervenu dans le cadre d'un séminaire d'expert, organisé par le Forum Européen, au cours duquel était discutée la stratégie de promotion et de développement de la justice restaurative en Europe par le Forum.

7.3. NOTRE PARTICIPATION A LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERT DE L'UNODC SUR LA JUSTICE RESTAURATIVE

Autre signe du grand intérêt de l'expérience française, Benjamin Sayous a représenté l'IFJR en participant, du 22 au 24 novembre 2017, à la réunion du groupe d'expert de l'UNODC sur la justice restaurative.



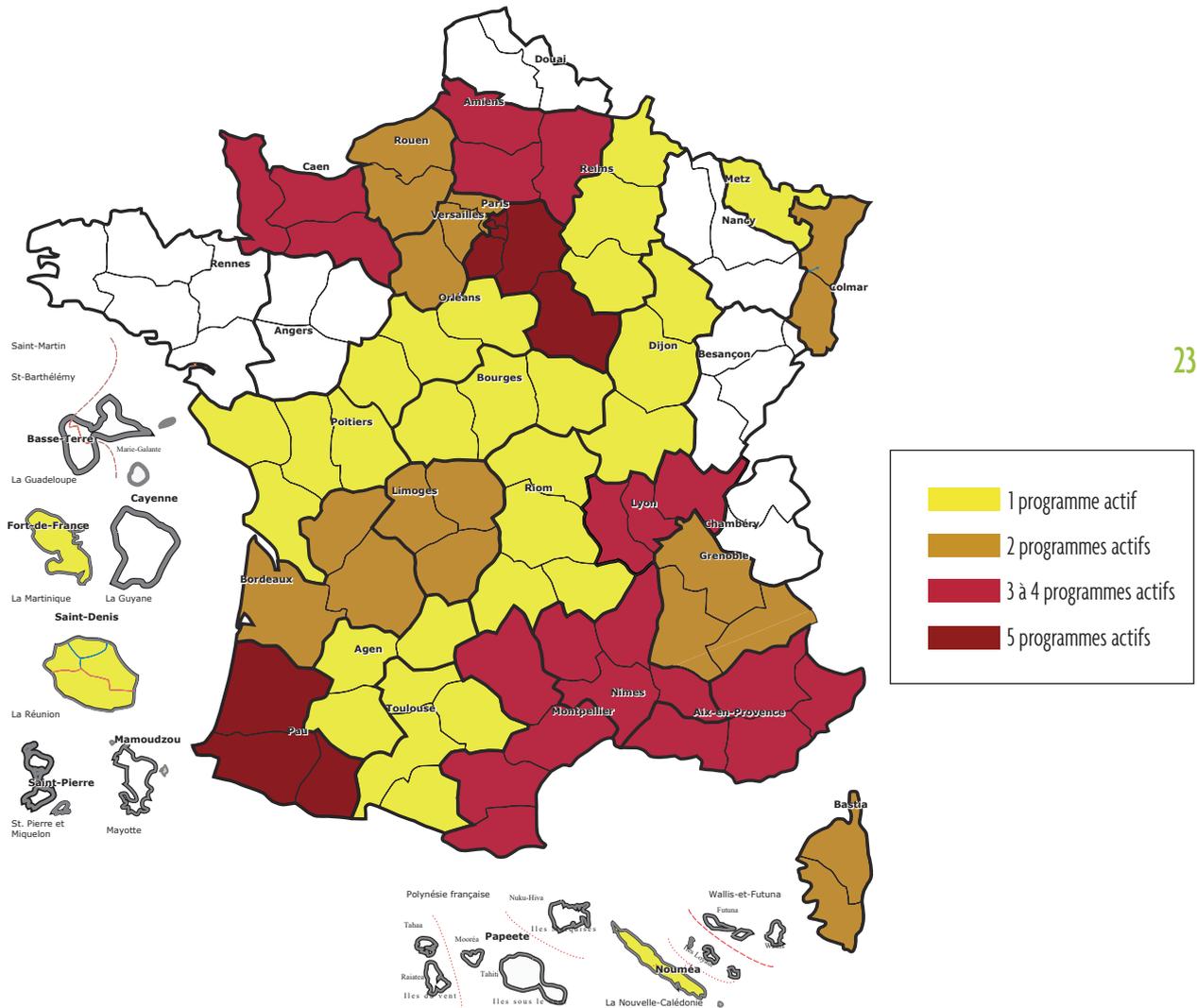
Créé par l'UNODC, à la demande du conseil Économique et social (ECOSOC) de l'ONU, le groupe d'expert avait pour mission d'apporter un complément au bilan de l'application et de l'utilisation de la résolution de 2002 de l'ECOSOC sur les « principes fondamentaux de la justice restaurative en matière pénale ».

Benjamin Sayous y a présenté l'expérience française en matière d'accès des personnes victimes à la justice restaurative, en mettant en avant le cadre légal français, notamment les droits reconnus aux personnes victimes en matière de justice restaurative, ainsi que le dispositif partenarial de coopération entre associations d'aide aux victimes, les services de l'administration pénitentiaire et les autorités judiciaires, et enfin les modalités pratiques d'information et d'orientation des personnes victimes (et tout autre personne concernée par la commission d'une infraction) à la justice restaurative.

8. PERSPECTIVES 2018

8.1. L'ACCÉLÉRATION DE LA GÉNÉRALISATION DU MOUVEMENT DE DÉVELOPPEMENT DE LA JUSTICE RESTAURATIVE EN FRANCE (L'APPORT DE LA CIRCULAIRE DU 15 MARS 2017)

En 2017, l'IFJR a conduit un travail de recensement et de cartographie des programmes de justice restaurative en France. Nous avons ainsi identifié 56 programmes en France (métropole et outre-mer). Le nombre de programmes a été multiplié par 10 entre 2015 (5 en 2015, 56 fin 2017).



Si nombre de ces programmes ont été développés en lien avec l'IFJR, à travers une action de sensibilisation, une formation, un accompagnement, voire une supervision, cette augmentation massive des programmes est dû à l'investissement de l'administration pénitentiaire et des autorités judiciaires et de l'aide aux victimes, avec une implication sans précédent de plus de 1200 professionnels ayant suivi une formation, tous porteur d'une détermination à rendre concret l'accès de tous à la justice restaurative.

L'accélération de la généralisation de la justice restaurative est également liée à l'adoption de la circulaire du 15 mars 2017 qui, tout en encourageant l'adoption de programmes, complète pertinemment l'encadrement des pratiques et des programmes par l'article 10-1 du CPP.

Ce développement permet d'anticiper une augmentation forte du nombre de mesures de justice restaurative permettant un accès toujours plus important des personnes victimes et auteurs d'infraction pénales à la justice restaurative.

Ainsi, alors que les 5 programmes initiaux ont permis en 2017 la réalisation de 26 mesures auprès de 74 bénéficiaires, une rapide projection permet d'envisager que les 51 programmes puissent aboutir à 291 mesures auprès de 829.

8.2. LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS CLÉS

Afin de toujours mieux accompagner le développement de la justice restaurative, fortement porté à la fois par l'aide aux victimes et l'administration pénitentiaire, l'IFJR a pu constituer d'important partenariat avec France Victimes, dès 2013, et avec l'École Nationale d'administration pénitentiaire (ÉNAP).

En 2017, le partenariat avec France Victimes a été renouvelé et étoffé. Celui-ci ne se limite plus seulement à la formation, il prévoit une collaboration intense entre l'IFJR et France Victimes pour un véritable pilotage conjoint du développement de la justice restaurative en France dans le domaine de l'aide aux victimes.

Dans la même logique, le partenariat avec l'ÉNAP sera très prochainement renouvelé afin de permettre le déploiement des formations des modules 3 et 4 du parcours de formation.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Document édité par l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR)

www.justicerestaurative.org

Tous droits réservés – avril 2018 - 28 p.

Tirage :

Imprimerie Grangé, 6 rue Bernadotte 64000 Pau, RCS N° 452 123 367 00016

V. ég. IFJR, Rapport d'activité 2016, avril 2017 , 36 p.

